

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2015

FIN DE VIE - (N° 2435)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La logique de la proposition de loi est ici faible : comment considérer que deux avis, mêmes experts, puissent décider qu'une vie mérite d'être vécu ?